

Le Conseil Municipal a voté le budget municipal d'Abjat-sur-Bandiat le lundi 27 avril 2026.

C'est l'occasion de vous parler de ce sujet et des grandes orientations de cette année !

Un budget de commune est déterminant : il décide de ce qui pourra être dépensé dans l'année, et avec quel argent. Il se divise donc en dépenses et en recettes, qui doivent être équilibrées.

Il y a une autre subdivision à connaître : le fonctionnement et les investissements.

Fonctionnement

Le fonctionnement est l'ensemble des dépenses qui permettent à la commune de tourner chaque année sans que son patrimoine ne se dégrade : on y retrouve les salaires des employé·es, les achats courants, l'entretien des véhicules des agents techniques, les factures d'électricité, etc.

On retrouve aussi dans le budget de fonctionnement l'entretien et la rénovation des bâtiments communaux, la réfection des chemins.

Investissements

L'investissement est constitué des achats qui augmentent le patrimoine de la commune : achat de nouveaux bâtiments, achat de nouveaux véhicules, achat de matériels tels que les ordinateurs de la mairie.

La réfection des routes goudronnées est également un investissement, ainsi que des rénovations lourdes de bâtiments municipaux qui permettent d'en augmenter la valeur.

Recettes

Les recettes "fixes" de la commune sont principalement dédiées au budget de fonctionnement.

Elles sont constituées principalement :

- Des impôts directs locaux (notamment taxe foncière)
- De dotations de la part de l'Etat
- Des loyers issus des appartements et commerces détenus par la commune

Si les recettes de fonctionnement dépassent les dépenses, alors on peut reverser le surplus en investissement pour l'année suivante, ce qui permet à la commune de davantage investir pour se développer.

Les recettes d'investissements sont également constituées de subventions que la commune obtient de la part de l'Etat, de l'Europe, ou d'autres instances.

Le budget d'Abjat-sur-Bandiat

Le budget d'Abjat-sur-Bandiat prévu pour 2026 est composé de 879 000€ en fonctionnement (équilibré entre dépenses et recettes), et de 357 000€ en investissements, également équilibré.

Il faut savoir qu'Abjat est une ville peu endettée, bien gérée ces dernières années, notamment par Jean-Pierre Villechalane. Le conseil municipal actuel doit cependant reconnaître qu'un certain nombre de bâtiments municipaux et de voiries ont vieilli et que des rénovations importantes sont à venir. Les achats des maisons dites "Maison Gai" et "Maison Leblond" sont également des investissements importants pour les années à venir et pour permettre plus d'activités municipales et de services pour nos habitantes et habitants. Il faut cependant les rénover pour les utiliser à leur plein potentiel.

Voici les principaux postes de dépenses.

Fonctionnement

Principales dépenses

Electricité : 27 000€, qui correspondent pour beaucoup au chauffage de la mairie, de la salle Treny (cantine de l'école), du Capitolet, et aux frais d'abonnement EDF dans de nombreux lieux, par exemple l'ancienne poste, les nouveaux ateliers municipaux, le Stade, etc.

Alimentation : 20 000€, qui correspondent aux frais pour la cantine de l'école pour toute l'année. Une partie de cette somme est remboursée par Saint-Saud et Champs-Romain, pour équilibrer en fonction du nombre d'enfants de chaque commune.

Entretien et réparations sur bâtiments publics : 153 000€ sont prévus en 2026, pour effectuer de nombreux travaux dans les différents bâtiments de la commune à usage collectif. Voici les projets prévus pour cette année :

- Gros travaux dans les nouveaux ateliers municipaux pour le travail des agents techniques, dans le bâtiment ex-garage Védrenne (ou plus récemment garage Rems)
- Remplacement du tableau électrique du capitolet
- Remplacement du tableau électrique de l'église
- Travaux sur les cloches de l'église
- ...

Entretien et réparations sur autres bâtiments : 20 000€ sont prévus pour rénover un logement appartenant à la commune et destiné à la location pour une famille.

Entretien et réparations sur voiries : 15 000€ pour l'égavage et le curage au bord des routes communales, et pour la réfection de chemins non goudronnés.

Charges de personnels : 135 000€ sont alloués aux personnels de la commune (secrétaires de mairie, cuisinière de cantine, agents techniques...)

Indemnités d'élus : 30 000€ répartis entre le maire, les adjoints, les délégués responsables de commissions. Pour rappel, le plafond maximum légal pour une commune de notre taille est de

45 000€ brut par an. Nous avons fait le choix à Abjat de nous positionner aux deux tiers seulement de ce plafond légal.

Principales recettes

Fonds départementale pour les communes de moins de 5000 habitants : 40 000€

Impôts directs locaux, notamment taxe foncière, taxe d'habitation pour logements secondaires : 284 000€

Dotations de la part de l'Etat : 221 000€

Loyers des appartements municipaux : 45 000€

Investissements

Principales dépenses

Remboursement des emprunts bancaires : 16 000€

Investissements sur bâtiments : 155 000€ pour l'achat de la maison Leblond, la réfection du toit de la grange de la maison Leblond, et une grille pour l'atelier des agents techniques. De l'argent est également provisionné en vue d'un potentiel remplacement de chaudière dans l'école, celle-ci étant défectueuse.

Réseaux de voirie : 62 000€ pour refaire des routes goudronnées

Autres matériels de bureau et mobiliers : 11 000€ pour le renouvellement de tables et bancs pour les événements extérieurs Place des Marronniers, et pour le Capitolet ; remplacement d'ordinateurs et écran pour la mairie

Chambre froide pour le Capitolet : 3000€

Rénovation de l'éclairage public (pour passer les lampadaires en led) : 5500€

Principales recettes

Surplus de recettes du fonctionnement de 2025 : 112 000€

Excédents de fonctionnement capitalisés dans le temps : 189 000€

Conclusion

Comme expliqué en introduction, nous avons un certain nombre de projets qui nécessitent des investissements importants dans les années à venir, et cela commence dès cette année. Le conseil municipal s'engage à rationaliser au maximum les dépenses, et de chercher des

sources de recettes issues de subventions et d'aides diverses. Ces recettes ne peuvent être inscrites au budget que si elles sont effectivement obtenues. Pour équilibrer le budget de cette année, il nous faut donc compter pour le moment sur l'argent économisé ces dernières années.

Nous aurons l'occasion de revenir ces prochaines semaines plus en détail sur les projets de la commune !